



La Garantie Studapart a été créée pour faciliter l'accès au logement des étudiants qui ne peuvent présenter un garant résidant en France. Le marché du logement étudiant est un marché complexe. L'offre est nettement inférieure à la demande dans la plupart des grandes villes de France. Il était clé de développer une Garantie qui soit intégrée au parcours de réservation d'un logement afin de ne pas freiner l'usage marché. C'est le cas sur Studapart.

Quelques informations sur la Garantie Studapart

Garantie des loyers à hauteur de **36 000 €**

+

Garantie dégradations immobilières à hauteur de **1000 €**

Pas de **carence** (mais activation au 4^{ème} mois)

Pas de **franchise**

Demandée par les propriétaires & les résidences

Ou

Achetée directement par le locataire

Qui est éligible à la Garantie Studapart ?

Tout étudiant **de votre établissement**

Avec **uniquement sa pièce d'identité** et son **justificatif d'inscription/admission**

Peut être demandée **par le loueur Studapart** au moment de la réservation

Peut être souscrite **par l'étudiant en amont pour l'utiliser sur Studapart & ailleurs**

Combien coûte la Garantie Studapart ?

A la demande d'un loueur Studapart (au moment d'une réservation)

3,5% x durée de séjour x Prix du Loyer

Exemple

3,5% x 10Mois x 500€

=

175 €

A la demande d'un étudiant (avant de rechercher et/ou réserver)

5,5%* x 6M x Prix du Loyer

Ou

3,8% x 12M x Prix du Loyer**

Exemple

5,5% x 6Mois x 500€

=

165 €

* % pour 1 Semestre (6 mois et moins)

** % pour 2 semestres (+ 6mois)

Quelles sont les conditions d'annulation de la Garantie Studapart ?

- Non-obtention du VISA
- Non-admis/Non-inscrit dans l'établissement in fine

Des justificatifs devront être fournis par l'étudiant à Studapart pour activation du remboursement.